

Concours national de la  
résistance et de la déportation  
(CNRD) 2022-2023

# L'école et la résistance, des heures sombres à la libération (1940-1945)

Dossier pédagogique

Archives départementales de l'Eure



# Table des matières

<b>Le service éducatif des Archives départementales de l'Eure</b> .....	3
<b>Thématiques extraites de la note de cadrage</b> .....	4
1. L'École des jours sombres .....	4
2. Résister à l'École .....	4
3. Penser l'École des lendemains .....	4
<b>Documents</b> .....	5
Document 1 - Extrait d'un dossier d'instituteur résistant, membre des Forces françaises de l'Intérieur (FFI)– Roland Dablang (FRAD027_58W14).....	5
Document 2 – Dessin d'enfant (FRAD027_94J5) .....	23
Document 3 - Mouvements de jeunesse en 1944 (FRAD027_70W36) .....	24
Document 4 –Etudiants de l'université de Caen, refus de s'engager dans le Service civique rural (FRAD027_70W69) .....	26
Document 5 - Collaboration insitution Marie Cécile d'Evreux (FRAD027_72W1).....	27
Document 6 : Délégué départemental de la Confédération Générale des Familles (FRAD027_72W1) .....	29
Document 8 : Commission d'épuration des fonctionnaires - dénonciations des institutrices ayant eu des liaisons avec des allemands (FRAD027_88W9) .....	30
Document 9 : Comité de Libération du Canton des Andelys.....	34
Résistance, rapports des comités, listes d'enseignants résistants (FRAD027_88W9).....	34
Document 10 : Le 8 mai 1945 au Lycée d'Évreux - Les élèves du collège et du lycée d'Évreux autour d'un squelette portant une pancarte "Mein Kampf" Fini! Adolf ; tirage monochrome sur papier d'un cliché de Marcel Curé ; tampon à sec "M. Curé - EVREUX"(FRAD027_42Fi_033_a et _b) .....	35

# **Le service éducatif des Archives départementales de l'Eure**

Ce dossier thématique est proposé par le Service éducatif des Archives départementales de l'Eure. Le Service éducatif peut également vous accompagner avec votre classe dans la préparation du concours CNRD 2023.

Informations et réservations :

[archives@eure.fr](mailto:archives@eure.fr) / 02 32 31 50 84

# **Thématiques extraites de la note de cadrage**

## **1. L'Ecole des jours sombres**

- La guerre, la défaite, l'exode
- Reprendre l'école, reprendre les cours, reprendre le travail
- L'Ecole de Vichy, l'Ecole sous Vichy, l'Ecole sans Vichy

## **2. Résister à l'Ecole**

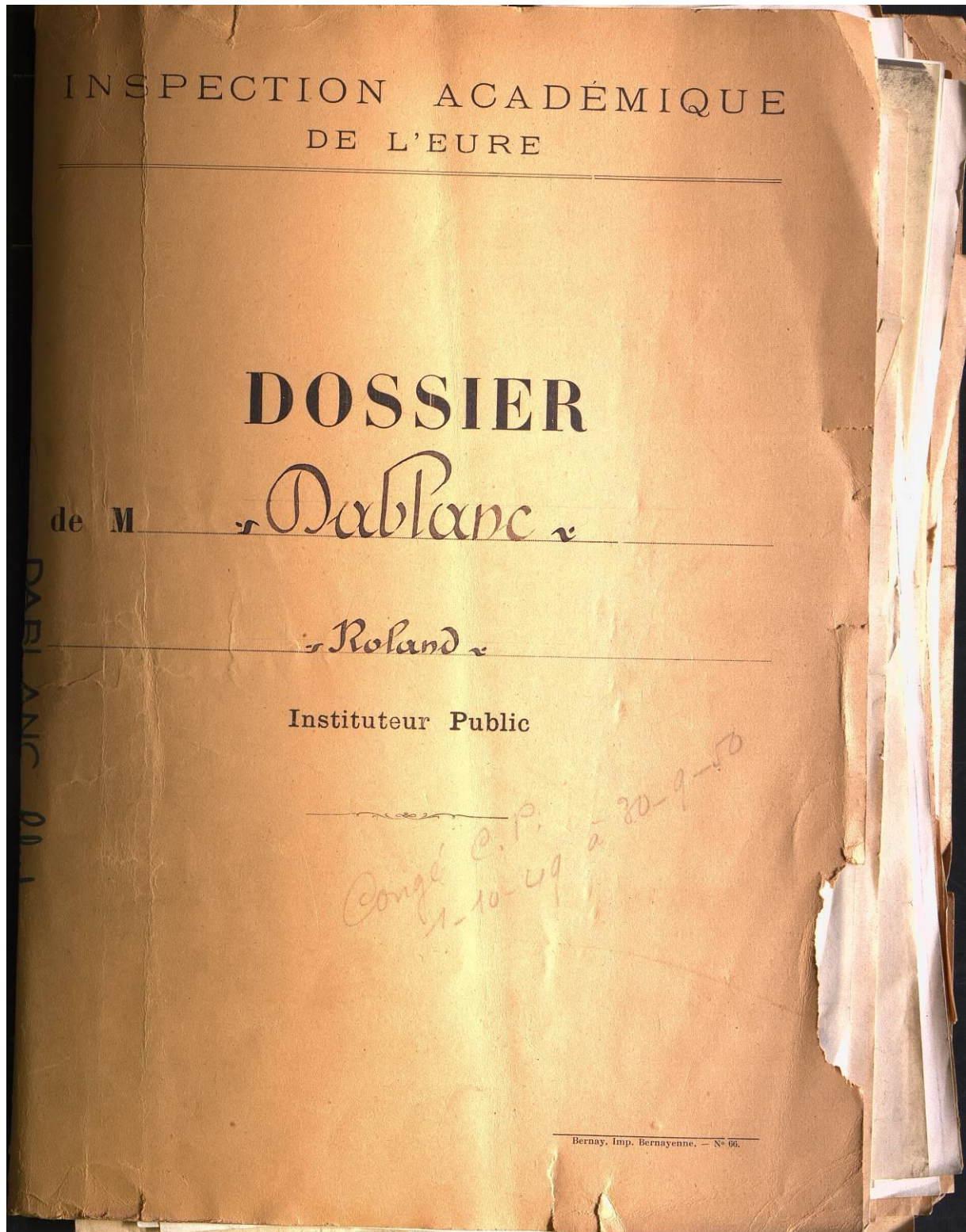
- Une résistance enseignante
- Une résistance des élèves
- Une résistance du quotidien

## **3. Penser l'Ecole des lendemains**

- L'Ecole de la France libre
- L'Ecole de la Résistance
- L'Ecole de la France libérée

## Documents

Document 1 - Extrait d'un dossier d'instituteur résistant, membre des Forces françaises de l'Intérieur (FFI)– Roland Dablanc (FRAD027\_58W14)



OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE LA GUERRE

Loi du 26 Septembre 1951

I - ETAT CIVIL ET RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

NOM : DABLANC

Prénoms : Roland Lucien

Date et lieu de naissance : 19 Janvier 1919 à ARCAMBAL (Lot)

Adresse : 5 rue Paul Doumer à VERNEUIL sur AVRE (Eure)

Situation militaire après le 17 Juin 1940 : E.O.R. du génie jusqu'au 1er septembre 1940 - Affecté le 19 septembre 1940 aux Troupes du génie en Z.O (Cie 27/2) Démobilisé le 19 Novembre 1942 - Rappelé le 1er septembre 1944 à l'E.M. subd. Eure. Affecté le 20 mars 1945 au 906ème B<sup>on</sup> de transmission (1ère Année). Démobilisé le 31 août 1945

Situation ou carrière durant l'occupation avec indication des résidences successives : militaire jusqu'au 15 Novembre 1942 - Instituteur à Breux à compter du 23/10/42.

Date d'entrée dans l'Administration : octobre 1938

Désignation des emplois ou fonctions successivement exercés jusques et y compris le 26 septembre 1951 : instituteur à BREUX jusqu'au 1/10/49 - en congé C.P. jusqu'au 1/10/52 - Collège VERNEUIL (depuis)

SERVICES ACCOMPLIS DANS LES F.F.I.

(Indiquer la région militaire, le numéro de la division  
et le nom de l'unité)

IIIème Région Militaire - Groupe Vengeance

(Joindre une copie certifiée conforme des certificats d'appartenance délivrés  
par l'autorité militaire : Défense Nationale, Secrétariat d'Etat aux Forces  
Armées (Guerre) 6è Bureau F.F.C. I.)

Grade (éventuellement) Lieutenant (chef de Secteur Tillières sur Avre )

SERVICES ACCOMPLIS DANS UN MOUVEMENT REGULIEREMENT HOMOLOGUE DE LA R.I.F.

(Indiquer le nom du Mouvement)

Vengeance

En qualité de : Chef de Secteur Militaire

SERVICES ACCOMPLIS COMME RESISTANT ISOLE

(Se reporter tout spécialement au renvoi ci-dessous (1))

Chef de Section dans une compagnie de transmissions en Zone occupée  
A ce titre dès janvier 1941 - sabotage de lignes allemandes - détournement  
de matériel allemand au profit des PTT (français) - sabotage des installations  
téléphoniques pouvant être utilisées par les allemands (mises à la terre, tension  
excessive des lignes, mélange de circuits) - grâce aux véhicules de la section  
organisation d'évasions de prisonniers français dans les Ardennes notamment -  
jusqu'à la prise de contact avec le groupe vengeance (à compter du 23/11/42),  
travail individuel, hébergement de réfractaires, délivrance de faux papiers  
(secrétaire de Mairie à BREUX) missions diverses en liaison avec le mouvement  
Résistance = 15/4/43 Prise de contact avec le mouvement vengeance et à compter  
de cette date organisation d'un groupe important dans la région de Tillières sur  
Avre.

PSEUDONYMES

THOMAS

Noms de trois chefs responsables sous l'autorité desquels les services ont  
été accomplis

Pour le mouvement Résistance : ROBERT DE L'EURE (sous agent de pseudonyme)  
Liaison actuellement instituteur à BRIONNE Serge DURET

Pour le mouvement vengeance : M. BAUDOT Inspecteur Général des Archives de  
France

M. THIRAUULT Verneuil sur Avre (Eure)

-----  
Combattants Volontaires de la  
Résistance

ANNEXE I

Le Préfet, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre de L'EURE.

sur la demande de Monsieur DABLANC Roland  
pseudo THOMAS né le 19/1/1919 à ARCAMEAL (Lot)  
demeurant à VERNEUIL SUR AVRE Collège

Après avis de la Commission départementale des Combattants  
Volontaires de la Résistance

EST D'AVIS

de prendre en considération pour l'attribution du titre de Combattant  
Volontaire de la Résistance au sus-nommé, le temps de présence dans la  
Résistance ci-après mentionné :

- Périodes du 15/1/43 au 25/8/44  
du au

soit au total : 490 jours

A EVREUX, le 15 novembre 1956

Le Préfet,

signé : ILLISIBLE



DABLANE - État signalétique et des Services. (1)

Roland

Tillichères-Arre

EVRE

Détail des Services, mutations diverses et Services dans la Résistance.

... En avril 1943 inscrit aux F.F.C. jusqu'en mars 1944. A cette date inscrit aux F.F.I. Chef de section (54 hommes) placement de nombreux réfractaires, hébergement de parachutistes. Prise avec ses hommes de 1 camion avec 5000 litres d'essence 1 mois avant la libération. Fait 23 prisonniers - tué 2 allemands -

Détails attestés sur l'honneur et pouvant être contrôlés par témoignages -

- établissement d'environ 200 fausses cartes d'identité
- placement, ravitaillement et contrôle de ses unités 100 réfractaires.

- avril 1943 : déménagement d'un dépôt de munitions situé à Bosset (près Nouancourt) transporté dans les fours à chaux de Villiers. (2 tonnes).

- septembre 1943 : enlèvement d'un dépôt d'essence à Nouancourt, transporté hôtellerie du Bois Joly à Boux.

- novembre 1943 : déplacement du D<sup>r</sup> Bouvan (juif) et de sa famille, au moment où les allemands arrivaient pour l'arrêter - Installation en sécurité dans

elle identité : cartes, livret de famille <sup>(2)</sup>  
atti avec les cachets de la mairie de Breux  
étais le secrétaire -

10 avril 1944 : hébergement à l'école de deux  
parachutistes : 1 anglais - 1 australien jusqu'au  
18 juin 1944 -

18 juin 1944 : envoi de 7 parachutistes de  
Nonancourt dans un manoir d'Èvreux -

21 juin 1944 : évasion des mains des Allemands  
sous le feu d'une mitrailleuse par suite de l'infiltra-  
tion dans un groupe voisin d'un milicien (Gueffier  
fusillé à Èvreux en 1945). -

du 14 au 21 août : liaisons permanentes entre les  
troupes Américaines au sud de l'Èvre et différents  
groupes de l'Èvre -

le 21 août : libération de la ville par le groupe F.F.I.

le 22 août : arrivée des troupes Américaines, incorporé  
tion du groupe aux avant-garde Américaines  
jusqu'aux forts d'Èvreux -

titulaire du certificat d'appartenance F.F.I. M<sup>e</sup> National  
Carte du combattant volontaire de la résistance M<sup>e</sup>  
sous d'attribution -

M<sup>r</sup> Baudot actuellement Inspecteur Général des Archives  
de France fournait copie de ce résumé de mes activités

- pendant tout mon séjour à Bruns  
 hébergé lors de leur passage les agents  
 de liaison des différents mouvements :
- Aryste Duret (actuellement instituteur à Brume  
 du mouvement Résistance -
  - Jacques Ravel de Tempeance -
  - Michel Nivelt des F.T.P.

- Lors de mon évasion le 21 juin 1944  
 ma femme a été arrêtée - Evadée 4 jours  
 plus tard grâce à un coup de main du groupe -  
 Les Allemands furieux ont saccagé notre  
 mobilier, notre linge, les berceaux des enfants,  
 tout ce que nous possédions - Le 22 août  
 jour de la libération nous n'avions plus rien -  
 Je n'ai jamais perçu un seul franc pendant  
 la clandestinité, ni par la suite pour reconstituer  
 mon ménage -

TEXTE CITATION A l'ordre de la Division. (ordre général  
 n°12 du 27-1-1945)  
 DABLANC Roland.

" Camarade jusqu'à la dernière minute, toujours prêt à aider  
 les résistants traqués par le Gestapo. A formé un groupe  
 important de résistants, puis est entré dans le maquis où  
 il a continué d'être un exemple pour tous "

Le général de C.A. Le gentilhomme et la  
 Zéine Requin Militaire

Breux-sur-Avre le 2 septembre 1952

Monsieur Tablane Roland  
instituteur en congé C.P.

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
de l' Eure

M. de Monsieur l'Inspecteur Primaire  
circonscription d' Evreux,

Objet  
Renouvellement  
Demande de  
Réintégration.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de solliciter de  
votre haute bienveillance ma réinté-  
gration dans l'Enseignement Primaire  
à compter du premier octobre prochain.

Suite à votre note du 28 avril  
dernier, je vous informe que j'ai  
vendu mon commerce de chaussures  
de Collières le 15 juillet écoulé.

Ainsi que je l'avais indiqué sur  
ma précédente demande le pillage  
de tous nos biens à la suite de mes  
activités de résistants avait été le  
seul prétexte à ma demande de  
congé -

Sans l'espoir d'être réintégré,  
j'ai établi des demandes de postes  
pour le troisième mouvement,

mais j'accepterais n'importe quel  
poste qui pourrait m'être confié.

Pour des raisons familiales je  
serais heureuse de rester dans la circons-  
cription d'Evreux.

Espérant qu'une suite favorable  
pourra être donnée à ma demande,  
je vous prie d'agréer Monsieur l'Inspec-  
teur d'Académie l'hommage de mes  
sentiments respectueux et dévoués.

P. Deblaux

- Avis de Monsieur l'Inspecteur Primaire

Collières-sur-Avne le 31 Mars 1952

J'ai n'ai jamais eu l'occasion  
d'inspecter M. Sablane et  
ne peux donner, par conséquent,  
d'avis autorisé sur la valeur  
professionnelle qu'il avait au  
moment de sa mise en congé.  
Mais son dossier lui est net.

S'il cesse toute activité  
commerciale (vente de chaussures)  
je ne puis que  
donner un avis favorable  
à sa demande de réintégration.

Evreux, le 5 avril 1952  
L'Inspecteur primaire.

Objet

Renouvellement  
demande de  
Réintégration

Monsieur Sablane Roland  
instituteur en congé C. P.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
de l' Eure

s/c. de Monsieur l'Inspecteur Primaire  
circonscription d'Evreux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de solliciter  
de votre haute bienveillance ma réinté-  
gration dans l'Enseignement Primaire  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

J'ai pris toutes mes dispositions  
pour vendre mon "fonds de chaussures"  
Le but que j'avais poursuivi en  
prenant ce commerce étant atteint  
j'aspire de tout cœur à reprendre  
mon métier. N'ayant jamais fait  
état des raisons qui m'avaient  
poussé à demander ce congé, je  
vais me permettre brièvement de  
me justifier.

" En juin 1944 poursuivi par les  
Allemands j'avais dû abandonner  
l'école de Breux pour rejoindre les  
maquis. Les Allemands installés à

notre place avaient saecayé notre mobilier, brûlé notre linge etc.. A notre retour en aout 1944 le vide était complet, même plus un berceau pour les enfants.

A cette époque une certaine somme d'argent m'avait été prêtée pour reconstituer notre ménage. Malgré la vie modeste que nous menions nos charges familiales ne nous permettant pas d'entrevoir le jour où nous pourrions nous libérer de notre dette : d'où ma résolution.

Maintenant que notre situation financière est rétablie, j'aspire à retrouver un poste qui me permettra en faisant mon travail du mieux de suivre de plus près l'éducation de mes propres enfants.

*En fait*

Durant mon séjour à Breux j'ai conscience d'avoir fait tout mon possible pour cette école : installation d'une cantine scolaire et d'un terrain de sports - réfection de la salle de classe et du logement qui est certainement un des plus agréables et des plus propres de la circonscription.

Dans l'espoir que ma demande sera prise en considération je vous prie

d'agréer Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie l'hommage de  
mes sentiments respectueux et  
dévoués.

P. Dablon

H. Dablon Roland  
40 rue de Paris  
Billières-s-Arne (Eure)



Gendarmerie Nationale

NONANCOURT, le 13 Juillet 1944

Légion de Normandie

R A P P O R T

Compagnie de l'Eure

Section d'EVREUX

Brigade de NONANCOURT

du Maréchal-des-logis-chef KERMORVANT (Louis)  
Commandant la Brigade  
sur la disparition de DABLANC (Roland'Lucien),  
instituteur à BREUX S/ AVRE.-

N° 146 / 2

-o-o-o-o-o-o-

Référence: Lettre Préfet de l'Eure N° 4051 CAB.P.  
du 4.7.44

18 NOV. 1944  
DE L'EURE

*ce*

DABLANC (Roland Lucien) a quitté subitement la mairie de BREUX S/ AVRE où il habitait, le 22 Juin 1944. Après son départ, le maire de la commune a constaté la disparition de 7 colis de prisonnier d'une valeur totale de 630 Frs., le reliquat des tickets d'alimentation du mois de Juin, des cartes de layette, 6 feuillets 4, 75 feuillets B, 50 feuillets E, 50 feuillets 7 et 10 cartons ainsi que le cachet de la Mairie de Breux.

En outre il s'est vraisemblablement approprié une somme de 2.940 Frs. dont il était dépositaire pour le paiement des reus effectuants la garde sur la voie ferrée.

On ignore les raisons de sa fuite comme on ignore le lieu de son refuge mais la brigade n'est pas au courant qu'il ait été arrêté.

La femme de DABLANC ainsi que ses deux enfants ont également quitté Breux S/ Avre le 25 Juin 1944.

Un P.V. N° 295 de notre brigade en date du 6 Juillet 1944 a été dressé à l'encontre de DABLANC.

signé KERMORVANT.-

Préfecture de l'Eure  
CABINET.-

Copie transmise pour information à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

EVREUX, le 10 aout 1944

Pour le Préfet,

LE CHEF DE CABINET:

*meunier*

R. et D. : gend. DECAMPS.

Légion de  
NORMANDIE.

GENDARMERIE NATIONALE.

\*\*\*\*\*

19 Juil 1944  
DE L'ÉTAT

Compagnie de  
l'EURE.

Ce jourd'hui, six Juillet mil neuf cent quarante  
quatre, à dix heures.

Section d'  
EVREUX.

Nous sous-signés, (M. D. L. Chef KERMORVANT (Louis),  
(DECAMPS (Léonce), L'EFFORT (Chésime),  
( et SIMON (René),

Brigade de  
NONANCOURT.

généralistes à la résidence de Nonancourt, département  
de l'Eure, revêtus de notre uniforme et conformément  
aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit,  
chacun en ce qui nous concerne:

du 6 Juillet 44 Le 28 Juin 1944, en visite dans la commune de BREUX,  
nous gendarmes L'EFFORT et SIMON, à 10 heures 15', rece-  
vons de Monsieur RICHARDOT (René) 56 ans, Maire de la  
commune de BREUX, la déclaration suivante:

effraction à la " mairie de BREUX, " par Mr HARANGIER, demeurant à la TROUDIERE, commune  
et abus de confiance BREUX, que toutes les portes de la mairie étaient  
"ouvertes. Je me suis rendu immédiatement sur les  
"lieux et j'ai constaté que le plus grand désordre  
"régnait dans les appartements ainsi que dans la  
"salle de la mairie. Tous les colis du mois de Mai,  
"destinés aux prisonniers de guerre  
"en fuite, "avaient disparu. Ces colis étaient déposés dans la  
"salle de la mairie, à la vue de tout le monde. Le  
"reliquat des tickets de pain, de matières grasses,  
"de viande du mois de Juin, ainsi que les tickets  
"spéciaux de régime ont également disparu.  
" Je ne puis vous en indiquer le nombre, le secré-  
"taire de mairie étant parti de Breux le 22 Juin 44  
"sans me prévenir, et il n'avait tenu aucune compte-  
"bilité des tickets distribués au cours du mois.  
"Sa femme était restée dans son logement avec ses  
"deux enfants. Ils sont partis pour une destination  
"inconnue au cours de l'après-midi du 25 Juin 1944.  
" La valeur de chaque colis de prisonnier est de  
"100 francs, je ne puis vous dire si d'autres choses  
"ont disparu. Je vais faire un inventaire et vous  
"signalerai les objets manquants.  
" Je porte plainte contre inconnu pour vol."  
Lecture faite persiste et signe.

*jeu*  
EXPEDITION.

*188/10 et inventaire par le chef de cabinet  
de Monsieur le Procureur de la République à Evreux  
le 28 juillet 1944*

Le 2 Juillet, nous gendarmes DECAMPS et SIMON, en vi-  
site dans la commune de BREUX, poursuivant notre  
enquête, nous nous rendons à nouveau au domicile de  
Mr RICHARDOT, René, maire de la commune, nous l'inter-  
rogeons sur les vols divers commis à la mairie, il  
déclare:  
" Outre les titres d'alimentation qui ont été déro-  
"bés en mairie de Breux et dont j'ai constaté la dis-  
"parition le 26 Juin 1944, je tiens à vous signa-  
"ler, après inventaire, que j'ai constaté le 28-6-1944

1.682/3

"que des cartes de layette avaient également disparu,  
"suivant détail ci-après: six feuillets A, 175 feuillets  
"B, 50 feuillets C, 50 feuillets D, et dix cartons  
"Ces feuillets et cartons n'avaient été expédiés par la  
"Préfecture de l'Yonne le 19 Juin 1944.

" J'ajoute que Mr DABLANC est parti sans avoir payé  
"la totalité des requis de la voie ferrée. Sur la liste  
"des requis que j'ai trouvés en mairie, j'ai remarqué qu'  
"23 de ceux-ci n'avaient pas émarqué. En conséquence je  
"considère qu'ils n'ont pas été payés.

" Mr DABLANC était dépositaire de la somme de HUIT  
"MILLE SIX CENT QUATRE VINGT FRANCS (8680 francs). C'est  
"avec cette somme qu'il payait les requis de la commu-  
"Je pense que Mr DABLANC est parti en emportant le  
"quart de la somme ci-dessus indiquée qui devait être  
"employée à payer les 23 requis qui n'ont pas émarqué.

" En procédant aux constatations, le 22 Juin 1944, et  
"qu'à l'inventaire, j'ai remarqué qu'une échelle avait  
"été dressée à une fenêtre du rez de chaussées, un car-  
"reau du bas avait été cassé pour pénétrer dans la  
"rue. C'est ce jour là que les cartes de layette ont  
"été enlevées. Elles se trouvaient dans la serviette de  
"Mr DABLANC, restée sur la table de la mairie.

" Le 22 Juin 1944, j'ai constaté, par ailleurs que  
"même échelle était dressée à une fenêtre du premier  
"étage et qu'un quelqu'un s'était introduit dans un  
"des cabinets occupés par Mr DABLANC après avoir brisé  
"la vitre inférieure de la fenêtre, supposant qu'un  
"nouveau cambrioleur venait d'être commis dans la rue

"ou dans le logement de Mr DABLANC, j'ai procédé une  
"nouvelle fois à un examen minutieux des lieux. En  
"observant les objets et meubles qui se trouvaient  
"dans les appartements, j'ai remarqué qu'un placard contenant  
"les effets de Mr DABLANC qui était encore ouvert le  
"1er Juin 1944, était fermé à clef. Devant ce fait, j'en ai déduit

"que c'était un habitué de maison qui était revenu.  
"Le jour-là je n'ai constaté aucune disparition.  
"En ce qui concerne les 8680 francs, je n'en étais  
"nullement responsable. Cet argent avait été remis à  
"Mr DABLANC par Mr le percepteur de Monancourt.

" Devant les faits que je viens de vous citer, je  
"en ressens de croire que c'est DABLANC qui a soustrait  
"les titres d'alimentation et les cartes de textile  
"en conséquence, en ma qualité de Maire, je porte plainte  
"contre lui pour vol.

" Je tiens à ajouter qu'il y a lieu de supposer qu'  
"n'est pas DABLANC qui a emporté le reliquat de l'  
"argent devant servir à payer les 23 requis, mais  
"c'est sa femme, car celle-ci a, le jour de son départ  
"le 22/6/44, dans la matinée, porté deux requies."

Lecture faite par le Maire et signée.  
Poursuivant notre enquête, nous en avons  
"Mr HARANGIER (Maurice), 51 ans, journaliste, demeurant  
"à Nanteau "La Troudière" qui nous déclare:

" Lundi 26 Juin 1944, je me suis rendu chez Mr  
" Richardot, maire de la commune de BREUX, en vue de  
" me faire payer de deux services de gardes effectués  
" sur la voie ferrée Paris-Granville. Arrivé chez Mr  
" Richardot, j'ai été informé par ce dernier qu'il  
" n'avait pas qualité pour me payer et m'a invité à  
" m'adresser à Mr DABLANC, secrétaire de mairie. Cet  
" homme étant préposé au paiement des requis pour la  
" garde des voies-ferrées. Rendu à la mairie de BREUX,  
" où habite Mr DABLANC, j'ai constaté que toutes les  
" portes étaient ouvertes et qu'un désordre indes-  
" crittible régnait tant dans la mairie que dans le  
" logement où habitait le secrétaire et sa famille  
" surpris de faire cette constatation, je me suis  
" retourné aussitôt chez Mr RICHARDOT et l'ai avisé  
" des faits. Je suis retourné chez moi ensuite sans  
" avoir été payé.

" Néanmoins le solde de ma garde n'a été payé par  
" Mr LEVROUX, cultivateur à la Troudière. Je ne puis  
" vous donner de précisions sur le complotage, n'  
" ayant fait aucune constatation particulière."

Lecture faite persiste et signe.

Nous entendons ensuite :

Mr LEVROUX (Raphaël) 50 ans, cultivateur à la Troudière  
commune de Breux, qui nous déclare :

" Il est exact que c'est moi qui ai payé Mr RICHARDOT  
" pour les deux gardes de voies-ferrées, soit 140  
" francs.

" Outre Mr LAPANGER, j'ai également payé Mr HERVE,  
" L'EVRE (Père) et (Pierre), RAVEL (Jaccuss),  
" DEJONCHERE (Cyrille), HEROT et moi-même. J'ai reçu  
" au total la somme de 910 francs. Cet argent m'a été  
" remis par Mr Dablanc et c'est sur sa demande que  
" j'ai payé les personnes ci-dessus désignées. Je vous  
" remets la liste écrite de la main de Dablanc."

Lecture faite persiste et signe.

Aux dates et heures portées en tête du présent,  
poursuivant notre enquête à Nonancourt, nous entendons  
Mr MORIN, (Fernand), 43 ans, Percepteur à Nonancourt,  
et demeurant, qui nous déclare :

" Mr Dablanc a reçu à titre d'avance justifiable  
le montant des indemnités dus aux requis de la  
" garde des voies-ferrées, soit 8680 francs. Il est parti  
" parti de son domicile sans rapporter la justification  
" de l'emploi de cette somme. Mais il a été trouvé par  
" Mr RICHARDOT, maire de la Commune de Breux, en mairie  
" un état de paye des indemnités indiquées acquitté  
" à concurrence de 5740 francs. Par conséquent, Mr DABLANC  
" est donc parti sans justifier l'emploi d'une somme  
" de deux mille neuf cent quarante francs. (2940) qui  
" il n'a pas rapportée. Cependant je pense qu'il n'y  
" a pas abus de confiance de la part de cet homme,

*non*  
*pas de confusion avec dit Breux*

celui-ci étant parti sans percevoir des émoluments et "indemnités plus élevés que la somme de 2940 francs qu'il n'a pas rapportée.

" Mr DABLANC, était dépositaire des 8680 francs en tant que régisseur de dépenses. Il était nommé par le Maire.

Lecture faite persiste et signe.

Nous mentionnons que Dablanc jouissait avant son départ de la considération générale de la commune.

Nous ne connaissons pas le motif exact qui a incité DABLANC et sa famille à quitter l'école de Breux où ils habitaient. Nous croyons savoir qu'il faisait l'objet de recherches de la part des autorités d'occupations, sans autres précisions.

-----ETAT DES LIEUX ET CONSTATATIONS.

En compagnie de Mr RICHARDOY, maire de la commune de BREUX sur AVRE, nous procédons aux constatations suivant la mairie de Breux sur Avre (Eure) où habitait DABLANC et sa famille, fait partie du bâtiment scolaire de la commune. Ce bâtiment est situé à l'angle des chemins vicinaux N° 39 et 44, il est entouré d'un mur de maçonnerie de deux mètres de haut. La partie qui comporte la salle de mairie est au sud du bâtiment scolaire. Elle constitue le logement de Dablanc et comprend 8 pièces, 3 au rez-de-chaussée et 5 au premier étage.

En visitant la mairie et le logement de DABLANC, nous constatons que le plus grand désordre règne partout. Mr RICHARDOY nous fait remarquer que tous les titres de rationnement ont disparu et il ajoute que le timbre de la mairie de Breux a également été dérobé.

NOUS constatons par ailleurs que pour commettre le cambriolage de la mairie, le ou les malfaiteurs ont brisé la vitre de base de l'ouvrant gauche de la fenêtre de la mairie ainsi que celle de la fenêtre de la chambre du premier étage donnant du côté est.

Nous examinons minutieusement les ~~XXXXX~~ objets et meubles, mais nous ne pouvons relever aucune empreinte susceptible d'établir par quel individu le cambriolage a été commis. Néanmoins, considérant qu'il est consécutif au départ précipité de DABLANC et que ce dernier pouvait avoir intérêt à emporter certains objets, nous supposons qu'il peut être soit l'auteur soit le complice.

Au cours de nos investigations nous avons recherché DABLANC et sa famille tant à BREUX que dans les environs immédiats de la commune mais toutes nos recherches sont demeurées vaines. Aucun renseignement sur son refuge actuel n'a pu être recueilli. Par note N°145/2, nous diffusons l'avis de recherches concernant DABLANC, pour vol avec effraction à la mairie de Breux.

ETATS CIVILS: 1°-DABLANC (Roland, Lucien), instituteur, secrétaire de mairie à BREUX et y demeurant, né le 19-1-1919 à ARCAMBAL (Lot) marié deux enfants, Français.

2°COUESNON (Anita) épouse DABLANC (Roland), 21 ans sans profession demeurant à Breux sur Avre, née le 7 septembre 1925 à EPREVILLE (Eure) mariée 2 enfants, française.

Cinq Expéditions: la première à Monsieur le Procureur de la République à EVREUX, la deuxième au <sup>Monsieur le</sup> PREFET de l'Eure la Troisième à Monsieur l'Intendant du Ravitaillement Général de l'Eure à EVREUX, la quatrième à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à EVREUX-X, la 5ème aux archives.

Fait et clos à NONANCOURT, le 6 Juillet 1944, en application des articles 379 et 408 du C.P.

*Levesque* *Deles* *Deles* *Deles*

*Mr. Tablane*

*Breux / Eure 28 Juin 1944.*

24 Juin 1944  
 DE L'EUROPE

*Le chain de Breux / Eure à Monsieur l'Inspecteur d'Académie*

*Monsieur l'Inspecteur.*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Dollanc Intendant à Breux / Eure a quitté hier 28 Juin 1944 son poste, c'est à la suite de l'arrivée d'une voiture d'officiers allemands et la maison que Monsieur Dollanc a pris la suite. un avis d'oppression japonais était chez M. Dollanc et l'avait donné à ces officiers comme ayant organisé un groupe de résistance à Breux / Eure. J'ignore la suite qui va suivre ce regrettable incident.*

*Veuillez agréer Monsieur l'Inspection de mes sentiments les meilleurs*

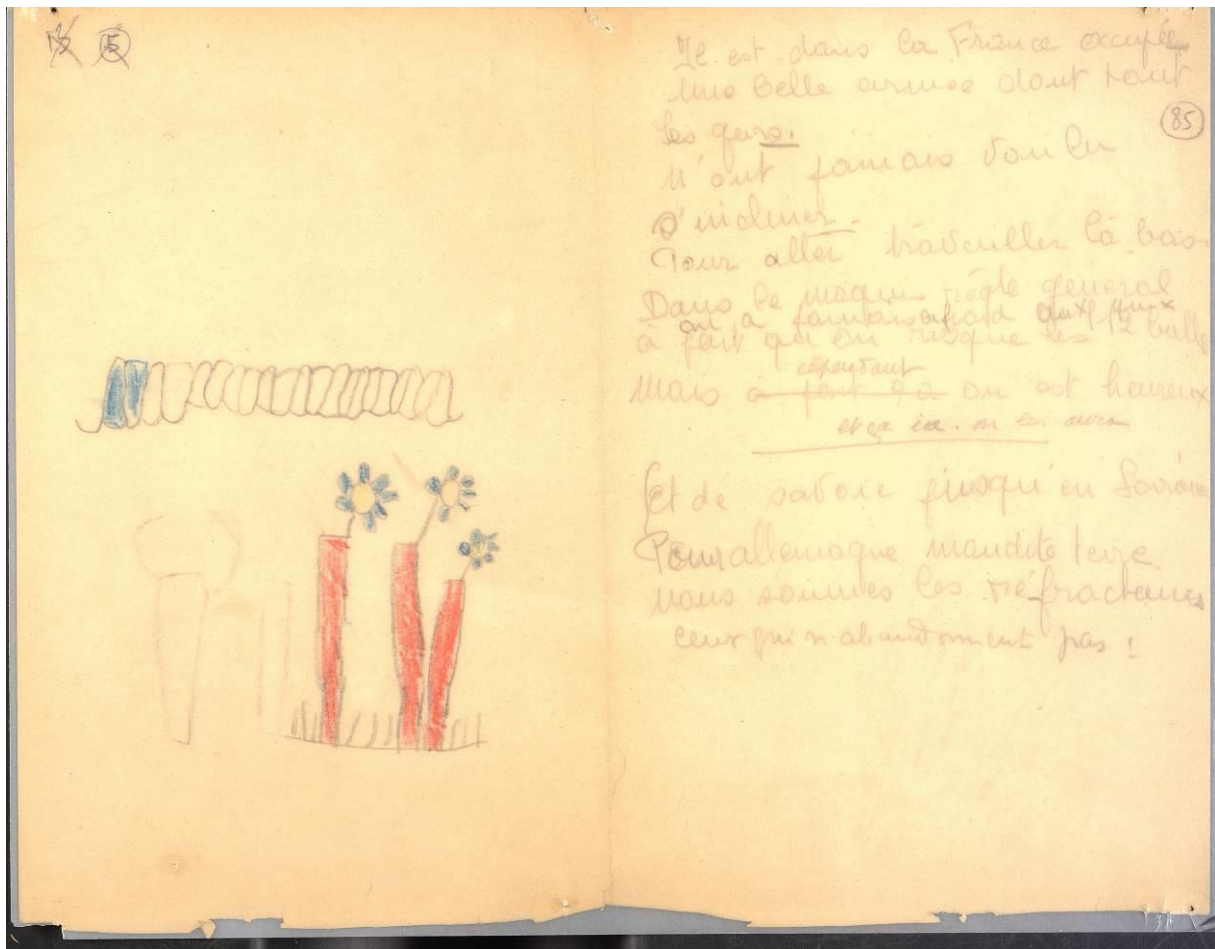
*Copié à l'Eure pour enquête et avis*

*Le 6*

SEPT  
 1944

*Maire de Breux / Eure.*

Document 2 – Dessin d'enfant signé R. Baudot, chanson de maquisard au verso (FRAD027\_94J5)



**Document 3 - Famille, santé, jeunesse et sport : renseignement sur l'attitude des personnes des services extérieurs du ministre de la santé Publique, rapport du délégué départemental à la jeunesse (1944) - Mouvements de jeunesse en 1944 (FRAD027\_70W36)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

-----

Service de la Culture Populaire  
et des Mouvements de Jeunesse

EVREUX, le 22 Novembre 1944

-----

DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DE L' EURE  
49, rue Saint Germain

Monsieur le Délégué Départemental à  
la Jeunesse

à

EVREUX

Monsieur le Préfet de l'Eure

n/Réf: 2691/1

OBJET: Service Civique de la  
Jeunesse

Quinzaine des Jeunes

13640

Monsieur le Préfet,

Certains mouvements de Jeunesse, notamment les Forces Unies de la Jeunesse Patriotique, ont proposé d'organiser pendant la quinzaine du 10 au 24 Décembre, une vaste campagne d'action civique au profit des F.F.I. se battant sur les fronts de l'Est et de l'Ouest, des Prisonniers de guerre, des déportés et des réfugiés.

Quoique existant déjà dans d'autres départements, cette action ne dépasserait pas le cadre départemental.

Tous les jeunes seraient groupés à cette occasion en un service que nous appellerons: Service Civique de la Jeunesse. Ceux des Mouvements de Jeunesse y adhérant collectivement, les jeunes isolés apporteront au Service Civique de la Jeunesse pendant cette Quinzaine, leur participation individuelle.

C'est en un mot une grande offensive tendant à l'union de tous les jeunes quelles que soient leur condition sociale et leur opinion politique et religieuse, union concrétisée par une action civique de grande envergure et permettant aux jeunes d'apporter leur contribution à l'effort de guerre et de redressement de la Nation.

Afin de permettre au Service Civique de la Jeunesse de coordonner les efforts de chaque groupement ou association

...../



.....  
tion de jeunes participant à la Quinzaine des Jeunes et d'établir  
les relations avec les services publics, les oeuvres ou orga-  
nismes privés intéressés ou bénéficiaires de cette action, je  
vous serais reconnaissant de vouloir bien mettre à sa disposi-  
tion une des salles de commission de la Préfecture le Mercredi  
29 Novembre à 14 heures, si cette date vous agréée.

J'ose espérer que vous voudrez bien honorer cette réu-  
nion de votre présence.

Je compte y inviter en outre les personnalités suivan-  
tes:


- MM. l'Inspecteur d'Académie;
- le Directeur Diocésain de l'Enseignement libre;
- le Commandant, Chef Départemental des F.F.I.;
- le Délégué Départemental du Mouvement Prisonniers, Déportés  
et Réfugiés.
- le Délégué Départemental du Secours Social;
- le Délégué Départemental de la Croix Rouge Française;
- l'inspecteur Départemental des Sports;
- le Directeur Diocésain des Oeuvres Féminines de Jeunesse;
- le Directeur Diocésain des Oeuvres Masculines de Jeunesse;
- le Commissaire de District des Eclaireurs de France;
- le Commissaire de District des Scouts de France;
- le Délégué Départemental des F.U.J.F.;
- Melle la Déléguée Départementale des U.J.F.F.
- M. le Délégué Départemental de la Ligue Française des Auberges  
de la Jeunesse;

MM. les représentants de la Presse Départementale.

AU NOM des jeunes désirant vivement s'unir, servir et  
au besoin combattre pour la liberté et la grandeur de la Patrie  
je vous remercie à l'avance de votre accord et de l'appui que  
vous voudrez bien donner à cette manifestation et vous prie de  
croire, Monsieur le Préfet, à ma haute considération.

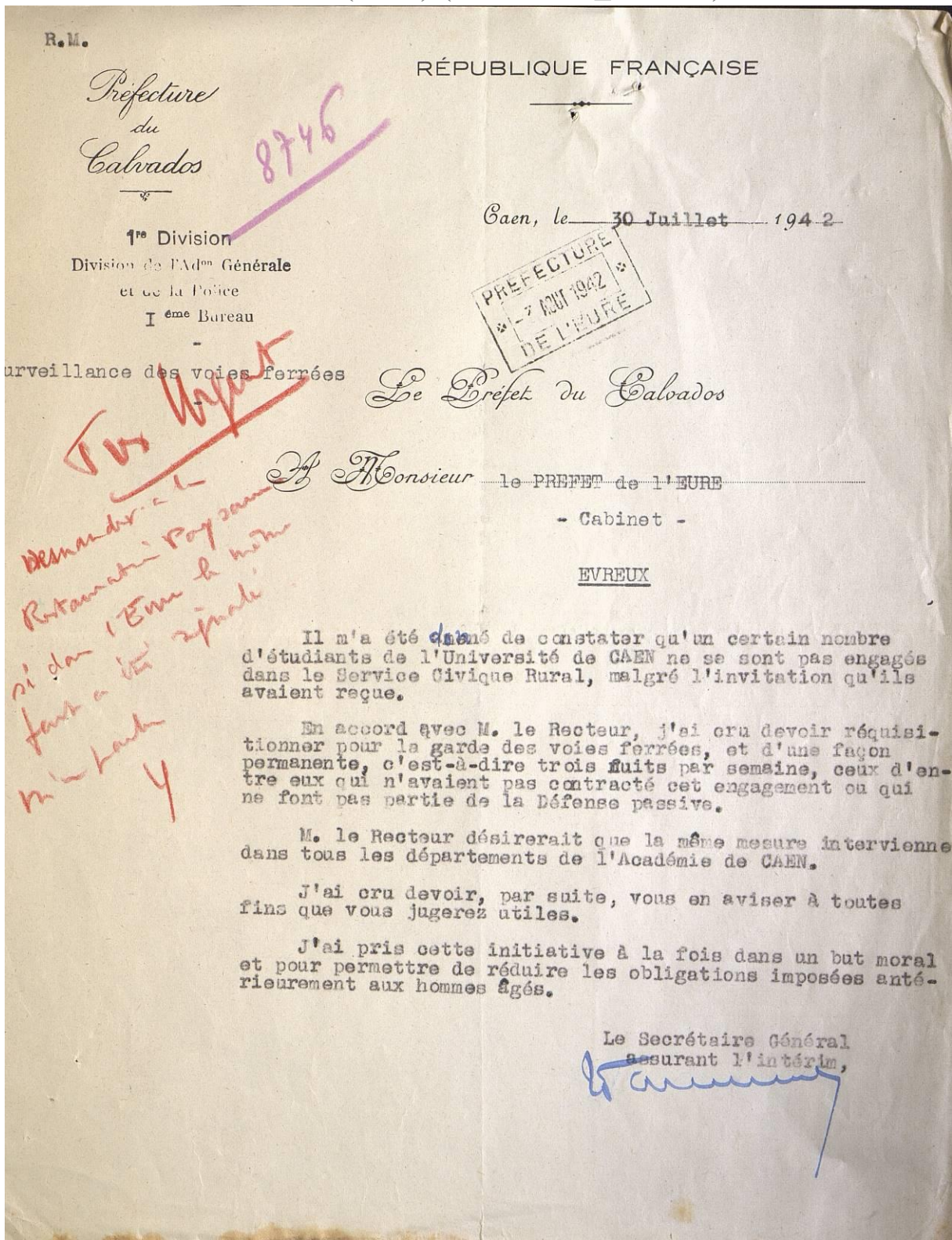
P. LE DELEGUE REGIONAL ADJOINT:

P. J.



*Vu M. Jeanne  
le 27-11-44  
Je l'en ai  
avisé  
Pui  
dup*

Document 4 – Liste des lycéens de l'Eure non volontaires pour le service civique rural et requis pour la surveillance des voies ferrées (1942) (FRAD027\_70W69)



Document 5 - Surveillance de l'opinion publique et répression de  
la résistance - Collaboration insitution Marie Cécile d'Evreux  
(FRAD027\_72W1)

cab. 4588

16 DECEMBRE 1942

le CHEF du SECRETARIAT PARTICU-  
LIER du Maréchal Pétain -  
Boulevard des Invalides - PARIS -

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une adresse de fidè-  
lité à M. le Maréchal Pétain qui m'est remise par le personnel ensei-  
gnant et les élèves de l'Institution " Marie Cécile " à EVREUX.

P.J.

Je vous serais obligé de vouloir bien transmettre cette adresse au  
Chef de l'Etat.

Le Préfet,



16 Août 1942

Adressé au  
de M. le Préfet  
M. le Préfet

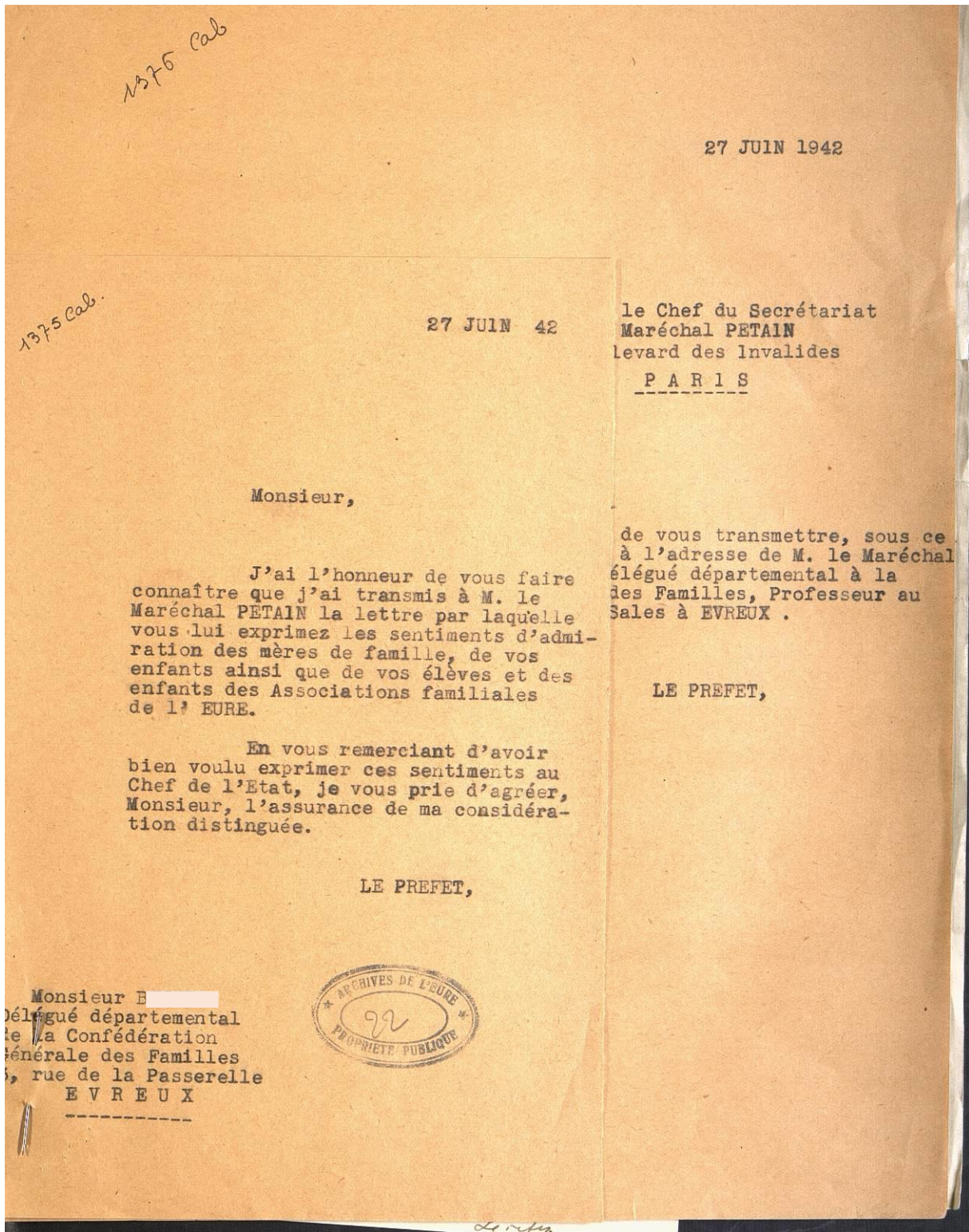
Monsieur le Préfet

Attentifs à l'enseignement du Maréchal les jeunes de Bourneville  
sous-signés, considérant que le cadre familial est le cadre  
naturel de la jeunesse, déclarent vouloir se grouper sous  
les auspices de la "Confédération Générale des Familles"  
en s'affirmant résolus à servir avec enthousiasme  
l'idéal d'union, de discipline et de travail qui  
anime la nouvelle jeunesse française

M. le Préfet Bureau directeur :

- |               |              |              |
|---------------|--------------|--------------|
| R. Lebourg    | O. Biquet    | M. Durand    |
| P. Aulin      | J. Baron     | M. Legault   |
| O. Biquet     | J. Baumy     | A. Legault   |
| J. de Moulins | M. Bédier    | A. Legault   |
| M. Peltier    | J. Bédier    | L. Gougeon   |
|               | J. Lamy      | E. Brouillon |
|               | R. Lamy      | J. Lemercier |
|               | M. Miel      | E. Demaitre  |
|               | E. Lamy      |              |
|               | E. Biquet    |              |
|               | J. Frezebois |              |

Document 6 : Surveillance de l'opinion publique et répression de  
la résistance - Délégué départemental de la Confédération  
Générale des Familles (FRAD027\_72W1)



**Document 8 : Comité de Libération, collaborateurs et résistances, rapports et témoignages sur le corps enseignant - Commission d'épuration des fonctionnaires - dénonciations des institutrices ayant eu des liaisons avec des allemands (FRAD027\_88W9)**

COMMISSION D'EPURATION DES FONCTIONNAIRES

E V R E U X

Evreux, le 3 Janvier 1946

-0-0-0-0-0-0-0-

Le Président de la Commission d'Epuration  
des Fonctionnaires

à Monsieur le PREFET DE L'EURE

E V R E U X

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me communiquer ou me faire communiquer par le Parquet près la Cour de Justice de ROUEN les dossiers classés sans suite intéressant Mme P [redacted], ex-institutrice, à SAINT PHILBERT SUR RISLE et Melle V [redacted], ex-institutrice à BOISEMONT.

D'autre part, les dossiers qui ont dû être établis sur l'attitude de Mme C [redacted] institutrice à SAUSSAY LA CAMPAGNE et de Mme L [redacted] institutrice à FRENEUSE SUR RISLE, déléguée dans un lycée de PARIS, n'ont jamais été communiqués à notre Commission et il y a urgence à ce que les décisions à prendre à l'égard du personnel enseignant soient prises le plus tôt possible.

LE PRESIDENT,  
Pour le Président,

ÉVREUX, LE 13 février 1946

Le Préfet de l'Eure, à

Monsieur B

Membre de la Commission d'Epuración  
des Fonctionnaires- ÉVREUX

Objet- Demande de communication de dossiers.  
Refer- Ve lettre du 3 janvier 1946.

Par lettre citée en référence vous avez bien voulu me demander de vous communiquer ou de vous faire communiquer les dossiers classés sans suite de Mme P , ex-institutrice à St-Philbert s/Risle et de Melle V , ex-institutrice à Boisemont.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour de Justice de Rouen, en possession de ma demande, vient de m'informer qu'il tenait ces deux dossiers à ma disposition au Secrétariat du son Parquet.

Vous pourriez, dans ces conditions en faire prendre copie à la Cour de Rouen.

M. le Commissaire du Gouvernement me précise également dans sa lettre, qu'en ce qui concerne Melle V Lucienne, si les pièces de la procédure établissent effectivement la débâche à laquelle l'intéressée s'est livrée avec les allemands ses déplacements successifs ont abouti au fait que la citation, lancée avant l'expiration des délais fixés par la loi pour saisir valablement la Chambre civile n'a pu la joindre en temps utile.

Le Ministère Public s'est ainsi trouvé forclos.

LE PRÉFET

Mademoiselle V. entendue sur les faits qui lui sont reprochés fait les déclarations suivantes:

Me trouvant à Boisemont au printemps 1941 comme institutrice intérimaire, j'avais accepté de m'installer dans le logement de ma collègue Mlle F.; celle-ci fit la connaissance dans une pâtisserie des Andelys du Kreiskommandant Hildt lequel se mit aussitôt en relations suivies avec elle; en vue de s'assurer de mon silence le cdt Hildt et Mlle Fournier décidèrent de m'attirer dans les filets de l'interprète de la Kommandantur, Henri F.; je fus invitée un soir avec Mlle F. chez le cdt H. pour prendre une tasse de café; comme la soirée se prolongeait, l'officier allemand me fit comprendre que je devais le laisser en compagnie de ma collègue; comme je me disposai à m'en aller, l'interprète me retint sous un prétexte quelconque et comme il se faisait tard et que j'hésitai à remonter seule dans la nuit jusqu'à Boisemont, je me laissai tenter et je passai la nuit dans la chambre de l'interprète; c'est ainsi qu'engagée sur une pente dangereuse par mon aîné de sept ans et aussi par une sorte d'entraînement des sens vers un homme affable et rompu à la langue et aux habitudes françaises par douze années de vie en France et en Suisse romande, je fréquentai pendant trois mois Henri F. tandis que Mlle F. ~~continuait~~ continuait à rendre visite au cdt H. Je me suis toujours efforcée de garder la plus complète discrétion, ne m'étant jamais laissé voir au dehors en compagnie de mon partenaire; je quittai Boisemont tard et j'y rentrai de bonne heure le matin. J'ai cessé toute relation avec Henri F. en juillet 1941 et je n'ai jamais cherché à le revoir; jamais plus dans tout le cours de l'occupation allemande je n'ai fréquenté d'allemands et rien dans ma conduite, ni dans mes propos à l'école ou au dehors n'a pu être relevé qui put faire suspecter mon patriotisme. J'ai cédé une fois à une mauvaise inspiration et je l'ai regretté très vite par la suite.



V

Lucette

## Exposé

née à Paris d'une famille honorable très modeste, et nombreuse (6 enf.),  
élève de l'École primaire supérieure de Vernon, où elle a  
d'assez bonnes notes

passé en 1939 à Evreux le brevet supérieur dans de bonnes  
conditions

fait un intérim d'institutrice à l'École de filles de Verneuil  
en nov. 1939, y est mal notée sur le plan pédagogique,  
n'est reprise qu'après intervention en raison de sa situation  
de famille.

arrive à Boisemont comme adjointe en octobre 1940.

elle a 20 ans, du dynamisme, un certain appétit de la  
vie facile et un certain mépris des contingences,

elle fait rapidement la connaissance du <sup>°</sup>Commandant  
allemand des Ardelys, le D<sup>r</sup> Hildt qui a recherché plus

particulièrement les femmes du corps enseignant,

elle ne tarde pas à devenir sa maîtresse, situation

qu'elle partage avec M<sup>lle</sup> F institutrice comme

elle à Boisemont et avec M<sup>me</sup> Lavalley, femme de l'instituteur

des Ardelys. Elle partage avec elle le lit de

l'officier allemand quatre nuits par semaine (mardi,  
jeudi, samedi et dimanche).

à la rentrée de 1941 elle est mutée à Quillebeuf sur Seine où  
elle passe inaperçue.

en 1942 elle fait un premier stage à Clères d'éducation  
général et sportive.

en 1943 après un court stage aux Ventes et à  
Evreux (Le Madelain) où son attitude désinvolte et  
sa conduite légère lui valent des reproches, elle va  
de nouveau à Clères à l'Institut professionnel de Rouen.  
La directrice M<sup>lle</sup> Lafarge lui reproche de l'inconduite,  
des liaisons affichées, un manque total d'équilibre.  
Elle obtient tout juste la moyenne des points (109/200)

En octobre 1943 elle est nommée institutrice à Portec,  
elle n'y donne pas satisfaction, <sup>become</sup> malade et obtient  
un congé.

Nommée à Clerville en oct. 1944, elle est mutée à Tontanville  
le 22 octobre, là encore sa conduite en l'objet de réprimandes,

elle demande congé et est nommée le 26 oct. 1945 à

Daubeuf la Campagne.

**Document 9 : Comité de Libération du Canton des Andelys**  
**Résistance, rapports des comités, listes d'enseignants résistants**  
**(FRAD027\_88W9)**

COPIE

Le Comité de Libération  
du Canton des Andelys.

Les Andelys, le 8 novembre 1944

Le Président du Comité de Libération  
du Canton des Andelys,

à Monsieur, le Délégué Départemental  
à l'Information,

EVREUX.

Le questionnaire joint à votre lettre du 30 octobre ayant été communi-  
qué aux membres du Comité Cantonal lors de sa séance du 4 novembre, je vous  
prie de trouver ci-après les indications demandées, étant entendu qu'il sera  
répondu au paragraphe 4 concernant l'épuration à la suite de la prochaine  
réunion du Comité.

EPURATION. -

- 1°) Le Comité demande le changement de M. L. [redacted] instituteur aux  
ANDELYS, étant donné ses sentiments pro-allemands pendant l'occupa-  
tion et la conduite scandaleuse de sa femme.

Le Comité signale la conduite scandaleuse de Mme A [redacted] précédemment  
institutrice à BOISEMONT et de Mme H [redacted], précédemment insti-  
tutrice aux ANDELYS, toutes deux actuellement à d'autres postes.  
Pour ces deux personnes, M. G [redacted], dentiste aux ANDELYS pourra  
être interrogé utilement.

- 2°) Par contre, le Comité est heureux de pouvoir signaler les fonction-  
naires suivants comme ayant particulièrement été actifs en faveur  
de la Résistance:
- M. HERVIEUX, Professeur au cours complémentaire aux Andelys;
  - M. BLANCHARD, instituteur à Fresnes-l'Archevêque;
  - Mlle VINCENT, institutrice à Daubeuf-près-Vatteville;
  - M. MAYOT, Receveur de l'Enregistrement aux Andelys;
  - L'Adjudant DEFRANCE, Chef de Brigade de la Gendarmerie aux Andelys;
  - L'Adjudant LE BER, Chef de District de Ravitaillement.

- 3°) En ce qui concerne les bureaux de tabac, le Comité demande qu'une  
enquête soit faite au sujet de M. C [redacted] aux Andelys et  
M. D [redacted] aux ANDELYS, qui tous deux auraient vendu des denrées aux  
Allemands après les avoir refusées aux Français. M. B [redacted] Robert,  
plombier au Petit-Andely pourra être utilement interrogé à ce sujet.  
Le Comité souhaite également la suppression du tabac de D. [redacted]  
à Daubeuf-près-Vatteville qui, par son attitude et ses réceptions  
des armées d'occupation a affiché des sentiments pro-allemands.  
M. B [redacted], maire de Daubeuf, pourra utilement être interrogé à ce  
sujet.

**Document 10 : Le 8 mai 1945 au Lycée d'Évreux - Les élèves du collège et du lycée d'Évreux autour d'un squelette portant une pancarte "Mein Kampf" Fini ! Adolf ; tirage monochrome sur papier d'un cliché de Marcel Curé ; tampon à sec "M. Curé - EVREUX"(FRAD027\_42Fi\_033\_a et \_b) – Reproduction avec autorisation des ayants droit**



le 8 mai 1945

42 Fi 33

La Victoire !!

C'est le monôme du Lycée, Collège, Professionnelle  
etc... qui se fait photographe de la cour  
du lycée....

Il y a là :

Simone Chassaing

Jeanne Tribouillon

Monique Melot

Henri Martin

Claude Schlumberger,

Maurice Faucampre

Claude Darriet

Jacques Lefebvre,

Biquet,

Maurice Lévêque

André Couderc,

Claude Cortès.

Lucienne Thiberge,

Paulette Cholopin

Jean Minoret.

Thomas

Mireille Cabane,

Thérèse Dubois,

Minouche,

Claudine Fort,

François Marouard

de raticchon.

Roland Plaisance

Cavelier,

Bambou,

Lucienne Demolleux

Micheline Caron

Le Prorreur

Vive la

jeunesse 1945

Vive la

paix, la liberté,

La Joie !

Vive la France

Mein Kampf

Fin Adolf!